

NOTE D'INTERVENTION

Groupe socialiste, écologiste et républicain

Agnès MARCHAND, conseillère départementale du canton de Meine au Saintois
Vice-présidente déléguée à l'enfance, à la famille, à la santé et au développement social

Expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée (rapport n°2)

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

L'adoption des décrets réglementaires permettant de développer des initiatives nouvelles en matière de lutte contre le chômage permet aujourd'hui d'offrir une possibilité d'accompagnement de la démarche portée depuis près de deux ans par la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulous.

L'intérêt de cette initiative réside dans un changement total de conception du chômage, en replaçant la personne au centre de la réflexion, lui permettant de se prendre en charge, de se construire un parcours.

Il ne faut pas oublier que le chômage pour de nombreuses personnes est avant tout la mise à l'écart, le sentiment d'inutilité. Pour ces personnes, retravailler, c'est retrouver la dignité, notamment au sein de sa propre famille, une place dans la société.

L'expérimentation dont il est question n'est pas une simple démarche visant à répondre à la problématique du chômage mais au contraire une prise en compte de la situation de la personne dans son bassin d'emploi, en lui faisant découvrir ou redécouvrir ses propres qualités et compétences, la confiance en soi et de lien social.

C'est un formidable contre-pied à la stigmatisation des chômeurs.

L'originalité de la démarche présentée, au-delà de l'échelle géographique d'action, est une formidable aventure humaine qui permet de construire grâce à la mobilisation des acteurs du territoire et des personnes en chômage elles-mêmes, et bien avant que l'expérimentation effective ne se mette en place, des effets positifs se font déjà sentir, je peux vous l'assurer.

Aujourd'hui, la lutte contre le chômage passe par une révolution de notre conception des solutions à mettre en place et des leviers à activer.

La démarche qui est évoquée dans ce rapport se veut être une démarche en adéquation avec les réalités du marché de l'emploi, grâce au développement local d'activités nouvelles qui correspondent à un besoin.

Le dispositif envisagé prend en compte une dimension essentielle à l'emploi durable des personnes, à savoir la formation, garante de l'acquisition de nouvelles compétences.

Enfin, quand je parle de révolution de conception, cela tient au fait que l'on finance la création d'emplois plutôt que la privation de ceux-ci.

Session du 22 septembre 2016

Mes chers collègues, cette expérimentation est à l'image de ce qui me semble essentiel aujourd'hui : innover dans les réponses que nous apportons aux besoins de nos concitoyens.

Elle s'appuie sur la capacité des acteurs d'un territoire à agir ensemble.

Notre rôle d'élus départementaux prend ici tout son sens et quand je dis cela je ne pense pas uniquement à cette expérimentation mais à toutes celles qui demain seront une réponse aux défis de notre société.

Nous avons la capacité de fédérer les acteurs et les énergies autour d'un projet commun alors nous devons le faire.

Je suis consciente aussi que pour certains d'entre vous mon intervention tient au fait que ce projet concerne mon territoire. Sans doute pour partie mais ce serait très réducteur. Mon souhait est avant tout que si cette démarche se révèle concluante, nous puissions en faire une démarche qui essaime sur d'autres territoires.

Enfin je rappelle que nous avons fait du soutien à l'innovation des territoires un marqueur de nos politiques départementales, une philosophie d'action qu'on pourrait résumer par cette phrase de Victor Hugo : « oser le progrès est à ce prix ».

Je vous remercie.